

Celevel avis plongeurs après le COVID-19

12 mai 2020

Question

La Nederlandstalige Liga voor Onderwateronderzoek en Sport (NELOS) a pris les mesures suivantes sur la base de l'avis de Commission médicale sur la reprise des plongées : pour les plongeurs infectés par le COVID (forte présomption), une interdiction de plongée pendant 3 mois après leur rétablissement, pour les plongeurs sans symptômes mais avec un résultat de test positif ou ayant eu des contacts étroits (sans mesures de protection adéquates) avec une personne dont l'infection au COVID-19 est prouvée ou présumée (ex. cohabitants), une interdiction de plongée pendant 45 jours après le test ou après le premier contact avec les personnes contaminées.

Cet avis s'applique-t-il aussi aux plongeurs professionnels ? On craint que ces règles ne nuisent au travail des plongeurs professionnels, alors que leur secteur n'a pas encore spécifiquement demandé des directives.

Evaluation

Les membres de Celevel/Sciensano n'ont pas d'expertise en la matière. L'avis de NELOS se base néanmoins sur une évaluation médicale réalisée par des experts, et des avis similaires sont également dispensés dans d'autres pays (temps d'attente d'1 à 3 mois, en fonction de la présence de symptômes ou non). En France¹, l'avis est même plus strict (minimum 6 mois sans plongée après une forme grave de COVID-19 ayant nécessité une hospitalisation). Au Royaume-Uni², il est fait référence, en matière d'avis, à la position de la Société belge de Médecine hyperbare et subaquatique (SBMHS)³ qui stipule ce qui suit : pas de plongée pendant au moins 2 mois, et de préférence 3 mois, après une infection symptomatique au COVID-19 ; si la personne a été hospitalisée, temps d'attente de 3 mois avec un examen complet des poumons ; pour une infection asymptomatique : temps d'attente d'1 mois.

La raison de la période d'attente est le risque de surpression pulmonaire : "une personne ayant souffert d'une infection au COVID-19 avec atteinte pulmonaire sévère, peut garder des séquelles pulmonaires pendant une période prolongée, même si la fonction pulmonaire semble normalisée. Ce dommage peut entraîner un risque majoré de surpression pulmonaire, y compris après des plongées sans remontée rapide ou pas contrôlée"³.

Sur la base de l'évaluation menée par des experts belges et étrangers, la période d'attente doit donc également s'appliquer aux plongeurs professionnels.

Seul l'avis de NELOS pour les contacts étroits asymptomatiques de patients COVID confirmés ou présumés peut éventuellement être réexaminé, a fortiori pour ce dernier groupe. Même au pic de l'épidémie, seul un tiers des personnes présentant des risques d'une infection des voies respiratoires était infecté au COVID-19 (les autres personnes étaient atteintes d'une grippe ou d'une autre infection).

Pour les plongeurs professionnels ayant eu des contacts étroits avec une personne atteinte du COVID-19, un test sérologique peut éventuellement être réalisé. Si le résultat de ce test est positif, cela signifie qu'il y a eu une infection et la période d'attente d'1 mois doit dès lors être appliquée.

¹ Comité Régional Sud de la Fédération française d'Etudes et de Sports Sous-Marins : <https://www.plongeur.com/forums/topic/67045-covid19-quels-changements-pour-lapr%C3%A8s-confinement/>

² <http://divemagazine.co.uk/skills/8907-serious-problems-diving-after-covid19>

³ <http://www.sbmhs-bvoog.be/2020%200412%20Standpunt%20van%20de%20BVOOG.pdf>

En outre, le temps d'attente pour les personnes asymptomatiques avec un test PCR positif et une infection possible au COVID-19 (sans test) avec de légers symptômes peut éventuellement être réduit à 1 mois (au lieu des 45 jours proposés), conformément à l'avis de la SBMHS et d'autres pays.